

Initiatives ministérielles

● (1550)

La culture canadienne, la culture québécoise sont maintenant à risque. Alors, qu'est-ce qu'on peut faire et qu'est-ce qu'on doit faire? On doit d'abord avoir un ministre du Patrimoine qui est équipé, instrumenté, outillé par la loi pour agir. Or, au contraire, on a un ministre de l'Industrie qui dit: «Les télécommunications, c'est à moi.»

Mais avec un pareil raisonnement, on comprend que le téléphone relève des télécommunications, on comprend que la télévision relève des communications, on comprend que les transactions bancaires, surtout par guichets automatiques, relèvent des télécommunications, mais alors, l'éducation, lorsqu'elle va passer par la télévision, est-ce que ce sera encore de la télécommunication qui relève de l'industrie?

La médecine, lorsqu'elle va être faite par télécommunications, est-ce que ce sera encore quelque chose qui relève de l'industrie? La télécommunication peut relever de l'industrie, en autant qu'on se limite à la partie matérielle qui soutient cette télécommunication et qu'on ne se mêle pas du contenu qui, lui, doit relever des autres ministères appropriés. Et ce que je dis, c'est que dans la loi que nous avons devant nous, il n'y a rien, mais absolument rien, qui donne au ministre du Patrimoine la capacité d'intervenir.

J'irais même plus loin. Avec ce morceau d'autoroute électronique, et on sait que l'autoroute électronique s'en vient à grands pas sous toutes sortes de formes, comment pourrions-nous empêcher des biens et des services de traverser notre frontière sous forme électronique, alors qu'on sait très bien que nous avons de la législation qui les empêcherait de traverser sous une forme matérielle?

Par exemple, littérature haineuse. Sous forme électronique, on n'y peut rien. Le terrorisme, des instructions pour du terrorisme, ça circule actuellement sur Internet, ici, au Canada et au Québec. Cela ne serait jamais permis si ça devait passer à travers un poste frontalier. Qu'est-ce qu'on va faire pour arrêter cela? Il faut que notre ministre du Patrimoine soit en mesure de négocier des accords de type GATT avec les autres partenaires mondiaux, de façon à ce que l'ensemble des pays qui vont accepter une circulation d'informations électroniques se mettent d'accord pour protéger mutuellement leurs intérêts. Par conséquent, notre ministre du Patrimoine devrait, au moyen de sa loi, qui constitue son ministère, être en mesure de se tourner vers les autres États avec lesquels on va faire des échanges électroniques et de leur dire: «Voici. Si nous recevons chez nous un signal qui ne devrait pas être reçu, nous nous attendons à ce que chez vous, vous interveniez auprès de l'émetteur, pour le ramener à l'ordre, et il y aura réciprocité.»

De cette manière, sur le plan de la culture, nous pourrions protéger nos intérêts, d'abord en évitant de se faire envahir, parce qu'on pourra contrôler ce qui vient. Il ne s'agit pas d'empêcher la libre circulation, il s'agit simplement de faire en sorte que ce qui ne serait pas permis par un poste frontalier ne le soit pas davantage par des moyens électroniques. Nous pourrions aussi convenir d'exporter notre propre richesse culturelle vers l'extérieur et de ne pas voir là-bas des barrières être mises en place.

Finalement, je conclus là-dessus, le projet de loi tel qu'il est ne devrait pas être reçu par cette Chambre, ni par l'autre endroit, parce qu'effectivement, il ne répond pas aux exigences auxquelles les Canadiens et les Québécois sont en droit de s'attendre.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 156)

POUR

Députés

Allmand
Assadourian
Baker
Barnes
Bellemare
Bertrand
Bhaduria
Bodnar
Boudria
Brushett
Campbell
Chan
Crawford
DeVillers
Dingwall
Dromisky
Easter
English
Finestone
Flis
Gagliano
Galloway
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hickey
Hubbard
Irwin
Keyes
Knutson
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Marleau
Massé

Anderson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bethel
Blondin—Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Catterall
Cowling
Culbert
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Fry
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gerrard
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Ianno
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
Lee
Loney
MacDonald
Maloney
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire